
NOTE DE PRESENTATION (JOINTE EN ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2015)

1.1. 2015 en synthèse

Les résultats de l'exercice 2015 témoignent de l'optimisation des moyens alloués aux services municipaux ainsi que d'une gestion comptable rigoureuse, tant en prévision qu'en exécution. En effet, pour la section de fonctionnement du budget général, le taux de réalisation des dépenses de gestion courante des services s'établit à 98 % et celui des recettes à 105 %.

Plus précisément, lors de notre débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015, nous avons largement évoqué les conséquences du « *pacte de confiance et de responsabilité* » sur les dotations de l'Etat aux collectivités dans le cadre de l'effort qui leur est demandé pour le redressement des finances publiques. De ce point de vue, la perte de recettes pour le budget communal est de 1 million d'euros entre 2014 et 2017. Dans le même temps, des charges nouvelles pèsent sur les finances communales (Temps d'Accueil Périscolaires, police des liquidations...).

C'est dans ce contexte que la majorité municipale a décidé de mettre en œuvre les mesures propres à faire face à la diminution des ressources sans altérer la qualité des services publics locaux et en poursuivant la mise application du programme présenté aux Fouesnantais en mars 2014. En substance, l'effort est réparti pour moitié entre le contribuable et, pour l'autre moitié, en économies de gestion.

Au terme de l'exercice 2015, force est de constater que cette stratégie commence à porter ses fruits. En effet, le compte administratif du budget général fait ressortir un solde positif de fonctionnement de 2 765 633 € et un besoin de financement en investissement de 1 392 276 € sur les réalisations et les restes à réaliser. Compte-tenu du virement à effectuer à la section investissement de 2 305 000 €, l'excédent de fonctionnement s'élève à 460 633 €. Ce résultat sera reporté au budget primitif 2016. Le compte administratif 2015 fait apparaître un cumul (sections de fonctionnement et d'investissement) de 16 396 183 € en dépenses et 17 769 541 € pour les recettes (réalisations + restes à réaliser).

Les comptes administratifs des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des ports sont également positifs dans les proportions suivantes (résultats d'exploitation) :

- service d'eau159 742 €,
- service assainissement collectif231 422 €,
- service des ports32 479 €.

Le compte administratif du budget annexe ouvert pour le lotissement communal de Kérourgué s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 19 895 €. En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 9 948 € auxquels s'ajoute le report de l'exercice 2014 pour 10 282 €. Le solde de clôture est de :
- 20 230 €.

1.2. Les engagements pluriannuels de la collectivité

1.2.1. Autorisation de programme et crédits de paiement

1.2.1.1. Rénovation du navire « Fouesnant-les Glénan »

Par délibération du 23 avril 2014, modifiée par notre assemblée les 15 décembre 2014 et 2 mars 2015, le Conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération de remotorisation et rénovation du navire « Fouesnant-les Glénan » selon la grille ci-dessous :

	2014	2015
Dépenses - crédits de paiement	142 000 €	206 064 €
Recettes (autofinancement et emprunt et subventions)	142 000 €	206 064 €

Au bilan, les écritures comptables des exercices 2014 et 2015 concernant cette opération s'inscrivent ainsi :

- mandats émis en 2014 107 005.98 €
- mandats émis en 2015 241 969.10 €
- restes à réaliser en 2015 1 505.00 €
- **Total** **350 480.08 €.**

Les subventions obtenues pour concourir à la réalisation de cette opération s'élèvent à la somme de 144 415 € dont 97 500 € attribués par la CCPF et 46 915 € par le Conseil départemental du Finistère.

1.2.1.2. Extension et restructuration de la mairie

Par délibération du 12 octobre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération d'extension et de restructuration de la mairie suivant la répartition ci-dessous :

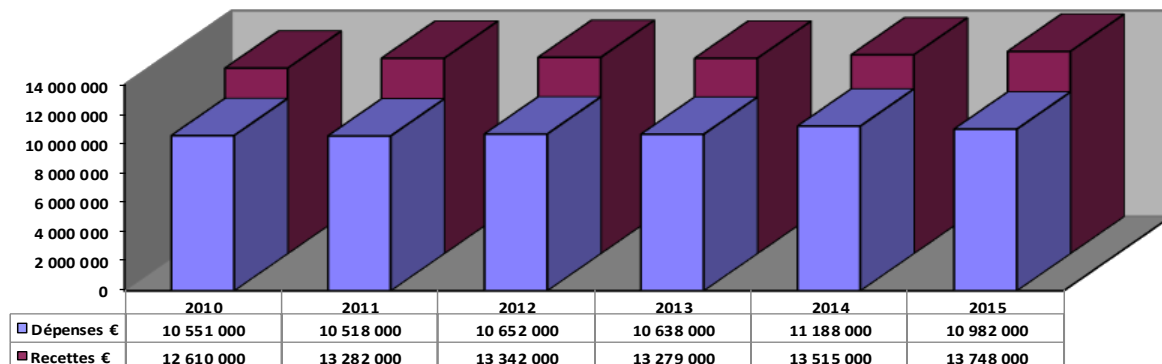
	2015	2016	2017
Dépenses			
Crédit de paiement	839 000 €	1 000 000 €	329 000 €
Recettes			
. D.E.T.R.	100 000 €		
. Autofinancement, F.C.T.V.A.			
Subvention et emprunt	739 000 €	1 000 000 €	329 000 €

Au bilan, les écritures comptables de l'exercice 2015 concernant cette opération, s'inscrivent ainsi :

- mandats émis 289 851.72 €
- restes à réaliser 548 971.71 €.

1.3. Section de fonctionnement

Pour mémoire, au cours des derniers exercices, la section de fonctionnement du budget communal faisait ressortir les données suivantes :



1.3.1. Les recettes

Comme l'indique le graphique ci-dessus, les recettes encaissées en 2015 sont en augmentation de 233 000 €. Pour chaque chapitre concerné, les fluctuations constatées par comparaison avec l'année 2014, sont les suivantes :

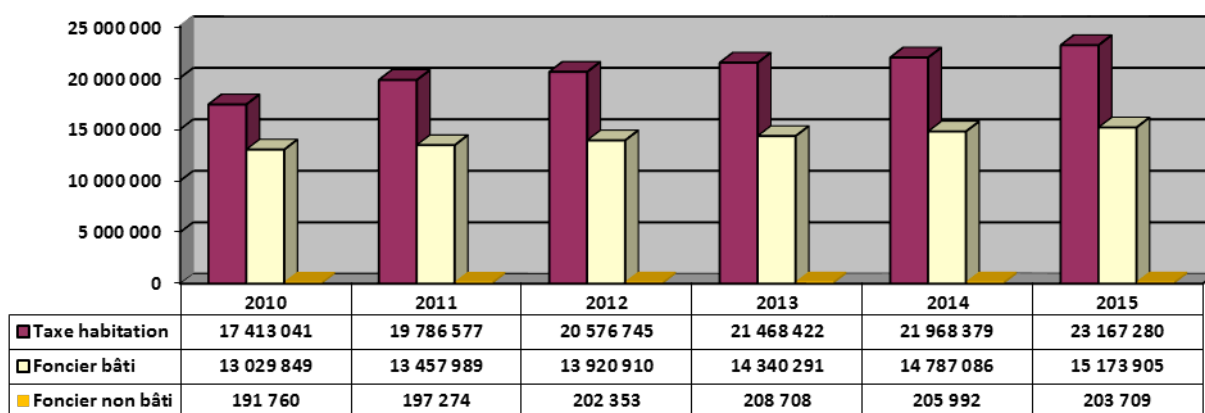
- Chapitre 013 – atténuation de charges+ 109 000 €
- Chapitre 70 – produits des services+ 13 000 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes.....+ 605 000 €
- Chapitre 74 – dotations et participations - 259 000 €
- Chapitre 75 – autres produits de gestion courante - 4 000 €
- Chapitre 77 – produits exceptionnels - 118 000 €
- Chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté - 37 000 €
- Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections - 76 000 €

Au chapitre 70 « **produits des services** », figurent notamment :

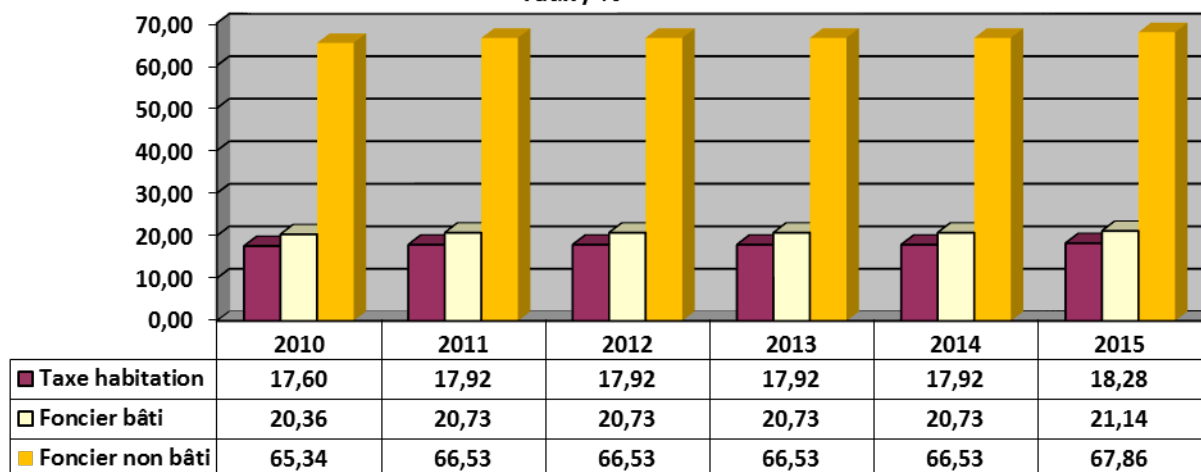
- les recettes perçues au titre du Conservatoire de musique et de danse pour un montant de 164 000 € (10 000 € de plus qu'en 2014). Cette somme représente la participation des familles pour l'ensemble de l'année 2015,
- les produits perçus pour les services périscolaires (restaurant scolaire et garderies) qui sont en augmentation de 9 000 €,
- les produits des services à caractère social (ALSH...), lesquels sont en augmentation de 21 000 €,
- le produit des redevances funéraires est en diminution de 13 000 € (soit – 36 % par rapport à 2014). Ceci est la conséquence de l'ouverture d'un funérarium à Pleuven en cours d'année,
- pour la première année, la facturation de frais de personnel correspondant aux prestations assurées pour certaines communes en matière d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (conformément à la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2015). La recette s'élève à 12 076 € pour 2015. De même, en application de notre délibération du 7 avril 2015, nos services effectuent les opérations comptables de l'Office municipal de tourisme depuis le début 2015 ; la recette correspondante s'élève à 7 181 €.

L'évolution observée au chapitre 73 « **impôts et taxes** » et au sein de ce chapitre, à l'article 73111 « taxes foncières et d'habitation », traduit le dynamisme des bases fiscales (+ 5.46 % pour la TH et + 2.61 % pour le FB), lesquelles ont généré un produit supplémentaire de 440 647 € au total, dont 298 246 € pour la TH et 142 401 € pour le FB. Des rôles complémentaires d'imposition ont généré une recette de 13 825 €. Cependant, s'agissant des bases assujetties à la taxe d'habitation, il convient d'ajouter que la progression importante que nous constatons résulte également de la baisse des exonérations dont bénéficiaient précédemment les personnes veuves (environ 115 000 € de produit fiscal supplémentaire).

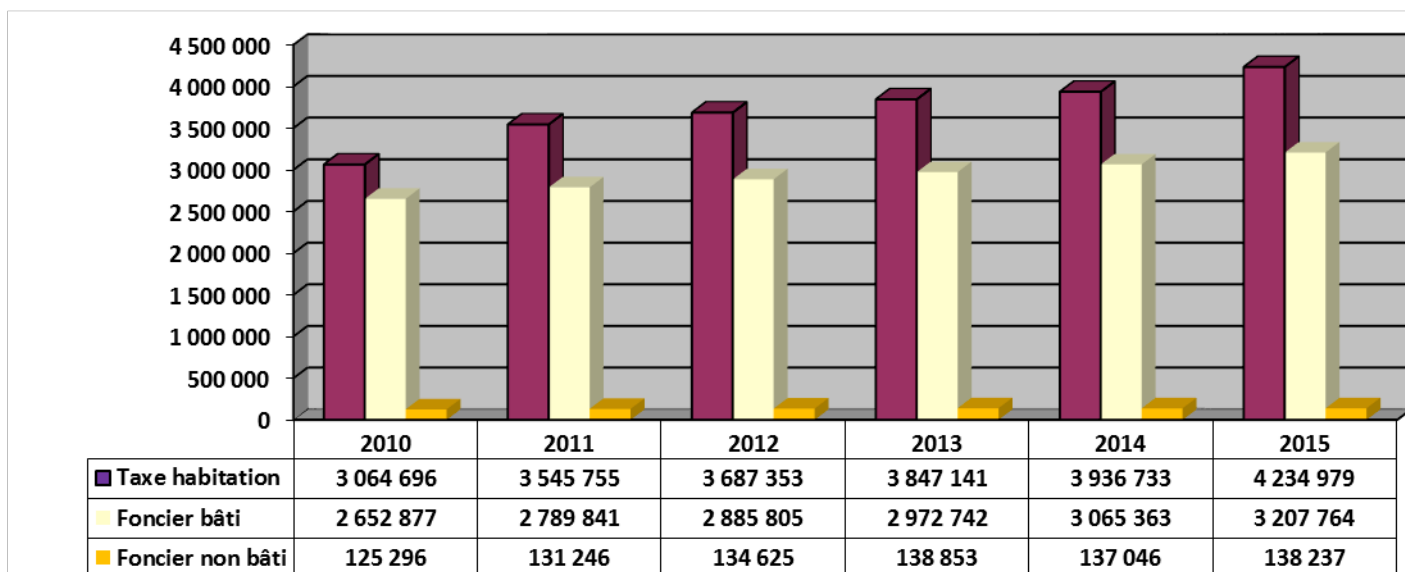
Bases / €



Taux / %



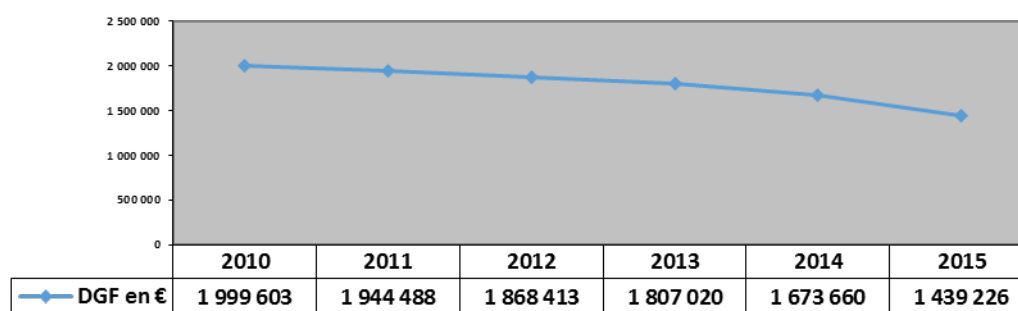
Produit / €



Le total du chapitre 74 « **dotations et participations** » est en diminution de 259 000 € par rapport à 2014. Il s'agit là de la traduction du « *pacte de confiance et de responsabilité* ». La perte de dotations de l'Etat sur les deux derniers exercices s'élève à 390 000 €. Des variations se font sentir d'une ligne à l'autre, dont notamment :

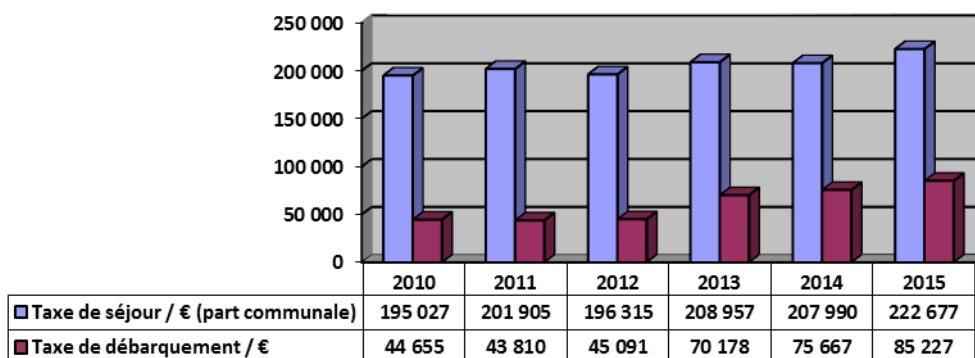
- DGF..... - 234 434 €
- DNP.....+ 7 369 €
- subvention du département..... - 6 211 €
- participation CCPF (conservatoire de musique et de danse).....+ 15 000 €
- fonds européens (Natura 2000)+ 12 522 €
- CAF (contrat enfance)..... - 7 040 €
- subvention de l'Etat* - 72 480 €
- subvention de la Région.....+ 21 220 €

* en 2014, une subvention de 107 392 € avait été reçue pour le financement de la collecte et du transport des algues vertes



Le produit de la **taxe communale de séjour** est entièrement reversé à l'Office Municipal de Tourisme. Le montant perçu en 2015 s'élève à 222 677 €. Pour l'année 2016, le Conseil municipal, lors de la séance du 12 octobre dernier, a décidé de reconduire les tarifs pratiqués en 2015. La taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue au bénéfice du Conseil départemental, au taux de 10 %, est reversée par le Trésor public sans impact budgétaire pour la commune.

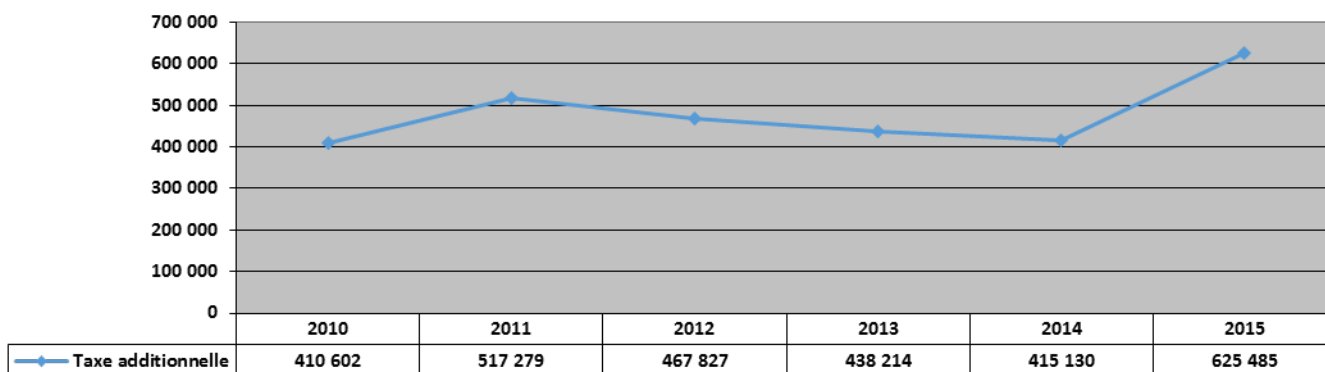
La **taxe sur les passagers** débarquant à Saint-Nicolas est intégralement affectée à la gestion environnementale de l'île et, de ce fait, transférée partiellement au budget des ports. Le produit correspondant est en augmentation par rapport à 2014 (+ 9 560 €), en lien avec la fréquentation de l'Archipel favorisée ces derniers étés par la météo.



Directement liée à l'attractivité et au dynamisme de la commune et notamment au marché de l'immobilier, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** constitue une recette importante pour notre budget. Toutefois, s'agissant par définition d'une ressource non pérenne, il convient de ne l'intégrer qu'avec prudence dans la préservation des équilibres financiers du budget communal et notamment de notre capacité d'autofinancement.

Le produit de cette taxe reflète l'activité du marché de l'immobilier sur notre commune. Il convient de noter que, après le pic observé en 2011, le produit de cette taxe est en forte progression en 2015, traduisant ainsi l'attractivité de la commune dans un contexte économique qui connaît de fortes turbulences (augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, chute du nombre de création d'entreprises...).

Taxe additionnelle aux droits de mutation / €



Le nombre de permis de construire des habitations est de nouveau à la baisse, l'analyse des déclarations préalables montre que la tendance est à l'amélioration des habitations existantes (extension, véranda, carport...).

Peu de permis d'aménager délivrés en 2015, représentant 11 lots, les permis de construire n'y sont pas encore délivrés.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Permis de construire	133	146	152	106	92	89
Maisons d'habitation	56	68	69	36	56	34
Collectifs	3	2	5	2	2	2
logements	79	17	133	5	72	11
locaux professionnels	7	2	13	6	0	0
Total logements	135	85	202	41	128	45

Modification du montant de participation de la CAF au contrat « enfance et jeunesse »

Alors qu'antérieurement le montant de l'aide financière accordée par la **Caisse d'Allocations Familiales** (CAF) évoluait en fonction des dépenses nouvelles, avec un taux de participation moyen de 63 % (de 50 à 70 % selon les actions, la nouvelle prestation de service « enfance et jeunesse » se traduit par un montant financier forfaitaire limitatif exprimé annuellement en euros calculé sur la base d'un taux unique de cofinancement à 55 % des dépenses restant à la charge du gestionnaire.

Ce montant est calculé à partir du prix de revient de chaque action, dans la limite des prix plafonds fixés par la CNAF, déduction faite des participations familiales, de la prestation de service ordinaire (Pso) et des autres recettes (subventions du conseil départemental...).

Contrat enfance / jeunesse - participation CAF / €

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Participation CAF	159 693	169 876	148 341	135 131	122 754	115 714

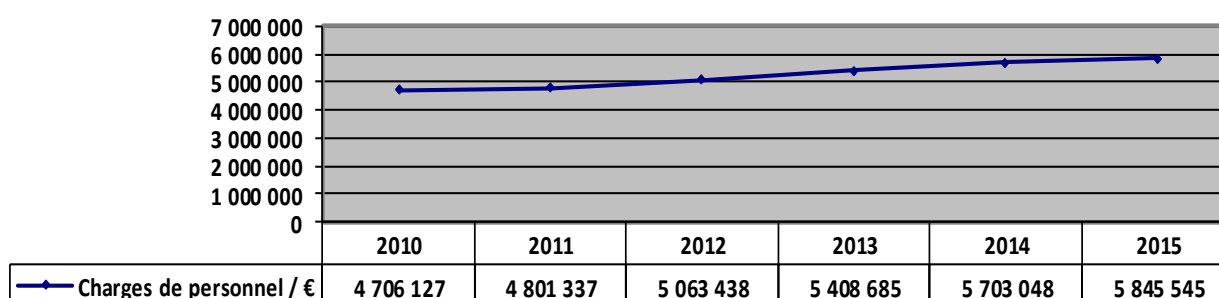
1.3.2. Les dépenses

Au total, nos dépenses de fonctionnement sont en diminution de 206 000 €. Cela traduit concrètement les efforts menés sur nos dépenses de gestion comme nous l'avions envisagé dès le début de l'exercice 2015. S'agissant des seules dépenses réelles, la comparaison avec l'exercice 2014 fait apparaître une baisse de celles-ci de 127 000 € (10 476 000 € en 2015 contre 10 603 000 € en 2014). Les 79 000 € d'écart correspondent aux opérations d'ordre entre sections.

La comparaison par chapitre, d'un exercice sur l'autre, donne les résultats suivants pour l'exercice 2015 :

- Chapitre 011 – charges à caractère général - 149 000 €
- Chapitre 012 – charges de personnel + 142 000 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante (subventions)..... - 95 000 €
- Chapitre 66 – charges financières (intérêts payés)..... - 35 000 €
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles + 1 000 €
- Chapitre 014 – atténuation de produits + 9 000 €
- Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections - 79 000 €

Charges de personnel en €

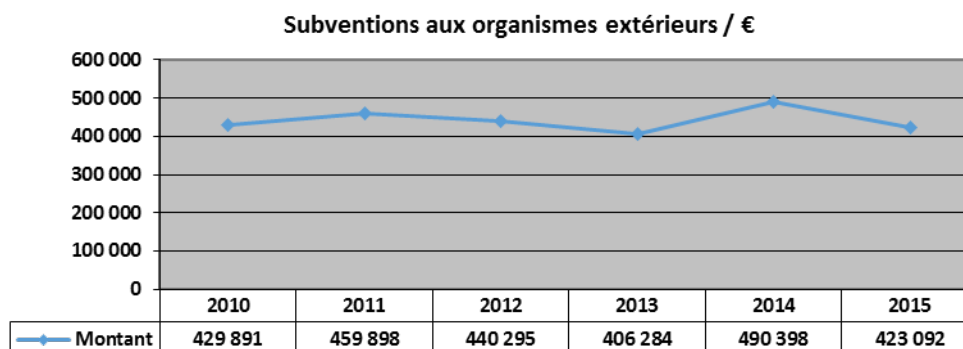


Alors que l'augmentation constatée en 2014 était de 5.5 % ; en 2015 les **charges de personnel** ont évolué de 2.5 %. Cette diminution témoigne de la maîtrise du poste Ressources Humaines, poste qui doit pourtant faire face chaque année à une augmentation mécanique de la charge salariale du fait du déroulement des carrières, alors même que la valeur du point, elle, est gelée depuis 2010.

Malgré deux départs à la retraite et la mutualisation du service informatique, plusieurs éléments expliquent l'augmentation du budget Ressources Humaines en 2015 :

- la hausse des cotisations salariales (CNRACL, IRCANTEC, maladie, vieillesse...),
- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), lié aux évolutions de carrière (augmentation individuelle découlant d'un avancement quasi-automatique sur une grille indiciaire, d'un changement de grade par le biais d'un concours ou d'une promotion),
- le remplacement d'agents titulaires en congés de maladie de longue durée par des agents contractuels afin d'assurer la continuité du service public,
- la renégociation de certains contrats de professeurs de musique recrutés depuis l'ouverture du Conservatoire en 2012,
- les opérations de recensement (recrutement temporaire de personnel),
- le second volet du reclassement de la catégorie C au 1^{er} janvier 2015.

Le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} mars 2016 était annexé à votre convocation pour la présente réunion du Conseil municipal (point 9.1. de l'ordre du jour).



Au sein du chapitre 65, l'article 6574 « **subventions fonctionnement associations et personnes privées** » fait état des crédits alloués à l'école Notre Dame d'Espérance en application du contrat d'association conclu entre l'école et l'Etat ; mais également en raison des décisions du Conseil municipal : fournitures scolaires, sorties, voile... ainsi que les dotations pour la restauration scolaire ou les TAP.

Ce chapitre traduit également certaines décisions relatives à la politique sociale menée par la collectivité en faveur du personnel communal et notamment les crédits versés au CNAS (Centre National d'Action Sociale) et à l'amicale du personnel communal pour un total de 57 800 € environ.

La diminution constatée par rapport à 2014 ne résulte pas d'une décision unilatérale de réduction des dotations aux associations. Il s'agit d'une adaptation au contexte ; ainsi, la subvention à l'école Notre Dame d'Espérance diminue en lien avec l'évolution négative des effectifs, l'ADMR locale a été reprise par un organisme national qui fonctionne sans l'aide communale, la subvention au Centre nautique est également inférieure au montant 2014 du fait d'un moindre besoin, enfin, nous n'avons pas reçu le Tour de Bretagne cycliste en 2015. Au total, le besoin en dotation est inférieur d'environ 65 000 € d'une année sur l'autre.

Comme cela a été le cas au cours des années passées, la politique volontariste de soutien aux associations qui participent à la vie communale s'est maintenue à un bon niveau l'année passée. Nous souhaitons donc vivement soutenir et encourager les actions conduites par les unes et les autres. Ainsi, pour l'année 2016, différentes manifestations de grande ampleur seront accueillies à Fouesnant : le tour de Bretagne cycliste, le Mondial pupilles féminin, le tour de Bretagne des véhicules anciens ... et permettront à la commune de rayonner au-delà de ses frontières ; ces animations seront relayées par nos manifestations habituelles qu'elles soient organisées par les associations communales ou par la collectivité elle-même.

Le niveau global de **participation à l'Office Municipal de Tourisme**, pour ses missions de service public était de 40 000 € en 2015.

Sur le territoire du Pays Fouesnantais, les responsables des offices et la CCPF travaillent aujourd'hui à la mise en œuvre des dispositions issues de la loi NOTRe concernant la politique touristique. La synthèse de ces études et des propositions d'actions nous seront présentées en temps utile.

La **surveillance des plages** est assurée tant par la Police Nationale (postes de Cap-Coz et de Kerler) que par le SDIS (postes de Kérambigorn, de Maner Coat Clévareg et Saint-Nicolas). A ce jour, nous avons été informés par les services de l'Etat qu'en tout état de cause les CRS/MNS ne seront affectés sur notre littoral qu'à compter du 20 juillet ; il conviendra donc de modifier le dispositif habituel, vraisemblablement avec le concours du SDIS. Les inscriptions budgétaires 2016 seront calculées sur une base actualisée du coût facturé en 2015 qui s'élevait à 100 300 € (personnel, locations, fluides, fournitures...).

En matière de **charges financières**, la charge de la dette représentait en 2015, 1 947 K € dont 1 343 K € pour le remboursement du capital et 604 K € en paiement des intérêts.

1.4. Section d'investissement

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un **montant d'investissements de 3 512 579 €**. La charge de la dette (remboursement de capital) représente 1 344 216 €. Les travaux et acquisitions représentent 2 152 965 € TTC.

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 261 918 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations ne sont pas entièrement exécutées, il s'agit notamment de : achats de terrains (109 000 €), voirie (139 000 €), mairie (560 000 €), réseaux (142 000 €), centre-ville (90 000 €)...

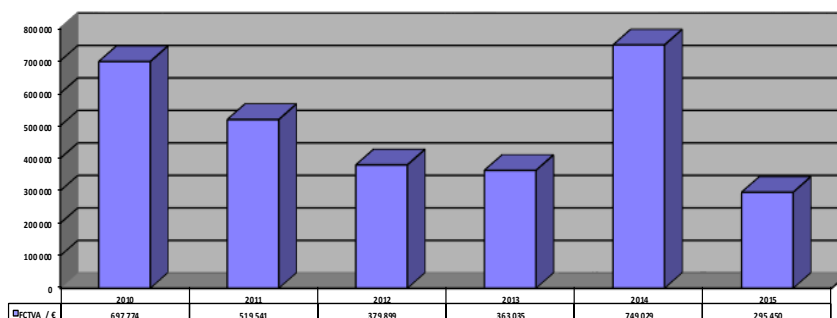
1.4.1. Les recettes

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 affecté au financement de la section d'investissement du budget 2016 sera calculé afin de contribuer à l'autofinancement des projets à venir.

1.4.1.1. Les ressources propres

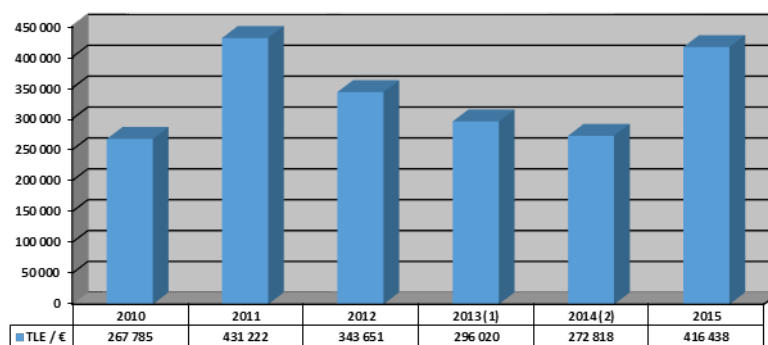
- ♦ Le **FCTVA** : depuis l'exercice 2009, le versement du FCTVA est calculé en fonction des dépenses de l'année n-1 (au lieu de n-2 antérieurement). Cette subvention est directement liée aux investissements réalisés l'année précédente ; les sommes inscrites en « restes à réaliser » au compte administratif ne sont pas comptabilisées.

FCTVA / €



- ♦ Les **dotations aux amortissements** liés aux investissements des années antérieures : en termes d'écritures comptables, elles constituent une charge de fonctionnement et une recette d'investissement. Le montant calculé pour le budget 2016 s'élève à 499 668 € (478 542 € en 2015).
- ♦ La **Taxe d'Aménagement** (TA) qui remplace depuis le 1^{er} mars 2012 la Taxe Locale d'Équipement (TLE). Cette modification réglementaire rend difficile la comparaison du produit d'un exercice sur l'autre, les modalités de versement étant différentes selon les dispositifs (TA ou TLE). La prévision de recettes pour 2016 n'a pas été notifiée à ce jour par les services de l'Etat.

TAXE d'AMENAGEMENT / €



1.4.1.2. Les autres sources de financement

En 2015, pour le budget général, nous avons contracté pour 509 000 € d'emprunt nouveau et remboursé 1 344 000 €, soit plus de 835 000 € de désendettement (600 000 € en 2014).

Cependant, dans le cadre du préfinancement des attributions au titre du FCTVA, la commune a bénéficié d'une avance de 238 000 € sous la forme d'un prêt à taux zéro, remboursable en deux échéances, soit 119 000 € le 1^{er} décembre 2016 et 119 000 € le 1^{er} avril 2017. S'agissant d'une avance, cette somme n'apparaît pas dans la dette communale ; elle est imputée au compte 103 « plan de relance TVA ».

Les subventions extérieures, l'autofinancement et l'emprunt en tant que variable d'ajustement, compléteront les ressources propres nécessaires au financement des investissements de l'exercice 2016.

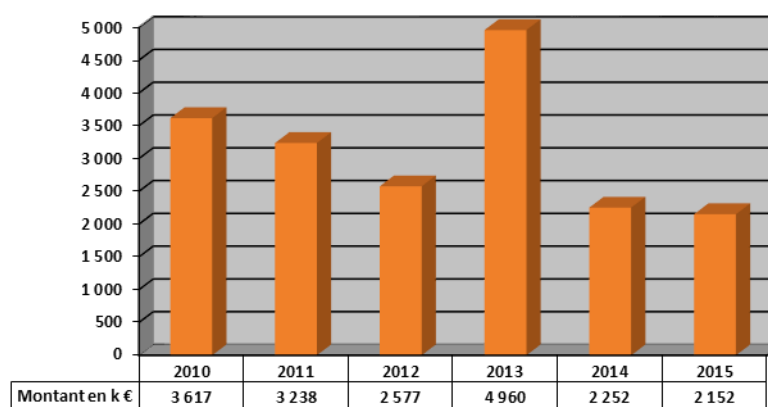
1.4.2. Les équipements

Le budget général de la commune retranscrit l'ensemble des inscriptions budgétaires à l'exception de celles qui figurent dans les budgets annexes. Ceux-ci retracent les opérations comptables de services publics à caractère industriel et commercial.

Les services de production et de distribution d'eau potable ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées sont confiés à la Lyonnaise des eaux, dans le cadre d'une délégation de service public conclue pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} avril 2010.

Le service des ports est géré en régie communale (établissement public industriel et commercial).

Réalisations (hors restes à réaliser)



Parmi les investissements les plus significatifs réalisés en 2015, dans le cadre du budget général de la commune, les réalisations suivantes peuvent être retenues :

- voirie.....520 000 €,
- mairie330 000 €,
- navire « Fouesnant-les Glénan »266 000 €,
- effacement de réseaux.....186 000 €,
- réseau d'eaux pluviales.....154 000 €,
- littoral (pieux).....144 000 €,
- Archipel80 000 €,
- Atelier (matériel – travaux)77 000 €,
- éclairage public (réseau).....53 000 €,
- informatique et bureautique46 000 €.

Sont annexés à la présente note, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe :

Annexe n° 1

les données synthétiques sur la situation financière de la commune

Annexe n° 2

la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Annexe n° 3

la présentation agrégée des résultats afférents au compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes de la commune

Annexe n° 4

la liste des organismes pour lesquels la commune :

- a garanti un emprunt
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

Annexe n° 5

- le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement
- la liste des délégataires de services publics